

*ARRETE PORTANT SUR LA CREATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX DE
CANDIDATURE EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE DE LICENCE*

La Présidente de Sorbonne Université

- VU** Le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants
VU L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
VU L'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU La délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et des Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de la seconde et de la troisième année de Licence pour les mentions de Chimie, Electronique - Energie Electrique - Automatique, Informatique, Mathématiques, Mécanique, Physique, Sciences de la Terre, Sciences de la Vie, est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président de la commission

- Monsieur Ronan LE BOUFFANT – Maître de conférences – UFR de Sciences de la vie

Membres de la commission

- Monsieur Ludovic CARLIER – Maître de conférences – UFR de Chimie
- Monsieur Jean-Camille CHASSAING – Professeur des Universités – UFR d'Ingénierie
- Monsieur Jean-Lou DESBARBIEUX – Maître de conférences – UFR d'Ingénierie
- Monsieur Benjamin FUKS – Professeur des Universités – UFR de Physique
- Monsieur Sami MUSTAPHA – Professeur des Universités – UFR de Mathématiques
- Madame Emmanuèle MOUCHEL-VIELH – Professeure des Universités – UFR de Sciences de la vie
- Madame Sophie NEVEU – Professeure des Universités – UFR de Chimie
- Madame Chrystèle SANLOUP – Professeure des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Jacques SMULEVICI – Professeur des Universités - UFR de Mathématiques
- Monsieur Farouk VALLETTE – Maître de conférences - UFR d'Ingénierie

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidates et candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mai 2026.
La Présidente de Sorbonne Université

